

**GRILLE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
AU 1^{ER} AVRIL 2010**

Grille des tarifs d'électricité
 Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
2.6	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW) Prime de puissance, été (> 50 kW)	40,64 € 5,45 € 7,46 € 6,21 \$ 0,63 \$	40,64 € 5,45 € 7,49 € 6,21 \$ 1,26 \$	0,0% 0,0% 0,4% 0,0% 100,0%
2.18	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,45 € 7,46 € 6,21 \$ 0,63 \$	40,64 € 5,45 € 7,49 € 6,21 \$ 1,26 \$	0,0% 0,0% 0,4% 0,0% 100,0%
2.28	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : T° >= -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 4,33 € 18,14 € 6,21 \$ 0,63 \$	40,64 € 4,33 € 18,25 € 6,21 \$ 1,26 \$	0,0% 0,0% 0,6% 0,0% 100,0%
2.42	<i>DH</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : été et reste de l'hiver Prix de l'énergie : 6h à 11h et 15h à 22h, semaine hiver	40,64 € 4,46 € 14,78 €	40,64 € 4,48 € 14,78 €	0,0% 0,4% 0,0%
2.56	<i>RESO +</i>	Redevance d'abonnement par jour 15 premiers kWh par jour : été, hors pointe Reste de l'énergie : été, hors pointe 15 premiers kWh par jour : hiver, hors pointe Reste de l'énergie : hiver, hors pointe 15 premiers kWh par jour : pointe Reste de l'énergie : pointe Prix par kWh pendant les heures critiques <i>Pointe : 6h à 22h du lundi au vendredi</i> <i>Hors pointe : 22h à 6h du lundi au vendredi ; samedi et dimanche ; 25 décembre et 1^{er} janvier</i>	40,64 € 4,65 € 6,69 € 3,60 € 5,63 € 6,15 € 8,19 € 18,19 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
2.62	<i>RÉSO</i>	Redevance d'abonnement par jour 15 premiers kWh par jour : été, hors pointe Reste de l'énergie : été, hors pointe 15 premiers kWh par jour : hiver, hors pointe Reste de l'énergie : hiver, hors pointe 15 premiers kWh par jour : été, pointe Reste de l'énergie : été, pointe 15 premiers kWh par jour : hiver, pointe Reste de l'énergie : hiver, pointe <i>Pointe : 6h à 22h du lundi au vendredi</i> <i>Hors pointe : 22h à 6h du lundi au vendredi ; samedi et dimanche ; 25 décembre et 1^{er} janvier</i>	40,64 € 4,65 € 6,69 € 4,34 € 6,40 € 6,15 € 8,19 € 6,57 € 8,63 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - triphasée	12,33 \$ 15,54 \$ 8,82 € 4,64 € 36,99 \$	12,33 \$ 15,54 \$ 8,82 € 4,76 € 36,99 \$	0,0% 0,0% 0,0% 2,6% 0,0%
3.7	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,55 \$	12,33 \$ 5,55 \$	0,0% 0,0%
3.9	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2010 = 1,1924	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
3.11	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance : 1 ^{er} avril 2008 Majoration pour mauvais facteur de puissance : 1 ^{er} avril 2009 Majoration pour mauvais facteur de puissance	3,99 \$ 9,14 € 12,33 \$ 36,99 \$ 3,15 \$ 6,30 \$ 9,45 \$	3,99 \$ 9,15 € 12,33 \$ 36,99 \$ s. o. s. o. 9,45 \$	0,0% 0,1% 0,0% 0,0% s. o. s. o. 0,0%
3.14	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,55 \$	12,33 \$ 5,55 \$	0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
3.19	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	4,89 \$ 5,51 € 14,04 €	4,89 \$ 5,53 € 14,09 €	0,0% 0,4% 0,4%
4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie	13,44 \$ 4,51 € 3,12 €	13,44 \$ 4,51 € 3,16 €	0,0% 0,0% 1,3%
4.13	<i>M</i>	Prime de dépassement mensuelle	14,37 \$	14,37 \$	0,0%
4.7	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,55 \$	5,55 \$	0,0%
4.24	<i>Tarif de transition - Fabrication de neige</i>	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1 ^{er} mai de chaque année à compter de 1996 et au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne Prix en vigueur au 1 ^{er} avril 2010 = 12,52 ¢/kWh (indice = 3,8774)	1,0 8%	1,0 8%	s. o. s. o.
4.28	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.
4.33	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.34	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2010 = 1,6338	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.39 et 4.40	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.53	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Crédit fixe (par kW) Crédit variable (par kWh)	1,50 \$ 7,00 €	1,50 \$ 7,00 €	0,0% 0,0%
4.55	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Pénalité (par kW)	0,30 \$	0,30 \$	0,0%
4.62	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Crédit fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 €	8,50 \$ 12,00 €	0,0% 0,0%
4.64	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	0,70 \$ 2,80 \$	0,0% 0,0%
5.2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,18 \$ 2,97 €	12,18 \$ 2,98 €	0,0% 0,3%
5.5	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,11 \$ 21,33 \$	7,11 \$ 21,33 \$	0,0% 0,0%
5.12	<i>L (municipalité)</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006, en sus de la hausse moyenne	1,4120 0,5%	s. o. s. o.	s. o. s. o.
5.15	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,89 \$ 4,74 € 17,96 €	4,89 \$ 4,76 € 18,02 €	0,0% 0,4% 0,3%
5.20 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,89 \$ 4,74 € 17,96 €	4,89 \$ 4,76 € 18,02 €	0,0% 0,4% 0,3%
5.20 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour d'interruptions planifiées Prime de puissance par jour d'interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,50 \$ 1,00 \$ 4,74 € 4,89 \$	0,50 \$ 1,00 \$ 4,76 € 4,89 \$	0,0% 0,0% 0,4% 0,0%
5.23	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5.35	<i>Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.36	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.40 b)	<i>Essais d'équipements</i>	Multiplicateur appliqué en été (par kW) Multiplicateur appliqué en hiver (par kW)	10,00 € 30,00 €	10,00 € 30,00 €	0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
5.43	<i>LP (Tarif de dépannage chaudière au combustible)</i>	Redevance annuelle Consommation	1 000 \$ Prix de l'électricité additionnelle	1 000 \$ Prix de l'électricité additionnelle	s. o. s. o.
5.50	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	0,50 \$	0,0%
6.20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 €	8,50 \$ 12,00 €	0,0% 0,0%
6.24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	0,70 \$ 2,80 \$	0,0% 0,0%
6.32	<i>Électricité additionnelle</i>	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (€/kWh) Frais d'entrée de NYISO Zone M (€/kWh) Prix plancher (€/kWh)	0,60 € s. o. s. o.	0,60 € 0,10 € 4,30 €	s. o. s. o. s. o.
6.36	<i>Électricité additionnelle</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	0,50 \$	0,50 \$	s. o.
7.1	<i>D réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour	31,39 €	31,45 €	0,2%
7.2	<i>DM réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplicateur	31,39 €	31,45 €	0,2%
7.4	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	69,22 €	69,36 €	0,2%
7.6	<i>Tarif MA - Structure</i>	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	27,99 \$ 24,38 € 55,02 \$ 48,91 €	28,05 \$ 24,38 € 55,14 \$ 48,91 \$	0,2% 0,0% 0,2% 0,0%
7.7	<i>Tarif MA - Révision des prix de l'énergie</i>	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2008 : 110,19 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2008 : 108,04 €/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,47 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,47 € 26,44 € s. o. 61,51 €	2,47 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,47 € 26,44 € s. o. 61,51 €	0,0% s. o. s. o. s. o. 0,0% s. o. s. o. s. o.
7.9	<i>Tarif de transition - Réseau de Schefferville</i>	Abonnement au tarif D, DM ou d'éclairage public : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 Abonnement au tarif G, G-9, M ou à forfait : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014	60% 60,48% 60,48% 45% 30% 15% 0%	60% 60,48% 60,56% 45% 30% 15% 0%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
8.2	<i>a) T1 (quotidien)</i> <i>b) T2 (hebdomadaire)</i> <i>c) T3 (30 jours ou plus)</i>	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,22 \$ 12,67 \$ 12,67 \$ 37,95 \$ 37,95 \$	4,23 \$ 12,67 \$ 12,67 \$ 38,04 \$ 38,04 \$	0,2% 0,0% 0,0% 0,2% 0,2%
8.3	<i>T (montant minimal)</i>	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	7,62 \$ 22,86 \$	7,65 \$ 22,95 \$	0,4% 0,4%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
9.4	<i>Éclairage public (service général)</i>	Prix de l'énergie (1 ^{re} tranche d'énergie du tarif G)	8,82 ¢	8,82 ¢	0,0%
9.10	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire</i>	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 10 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 20 000 lumens (ou 400 W) Tarif en vigueur le Majoration pour luminaires non visés par l'article 9.10	19,98 \$ 21,75 \$ 23,43 \$ 27,54 \$ 26,31 \$ 34,56 \$ 31 mars 09 1,22%	20,01 \$ 21,81 \$ 23,49 \$ 27,60 \$ 26,37 \$ 34,62 \$ 31 mars 10 0,20%	0,2% 0,3% 0,3% 0,2% 0,2% 0,2% s. o. s. o.
9.14	<i>Sentinelle (avec poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	36,90 \$ 48,60 \$	36,96 \$ 48,69 \$	0,2% 0,2%
9.15	<i>Sentinelle (sans poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	28,98 \$ 41,79 \$	29,04 \$ 41,88 \$	0,2% 0,2%
10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,567 \$ 0,906 \$ 2,016 \$ 2,475 \$ 3,285 \$	0,567 \$ 0,906 \$ 2,016 \$ 2,475 \$ 3,285 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
10.3	<i>Crédits d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,224 ¢	0,224 ¢	0,0%
10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	16,17 ¢	16,17 ¢	0,0%
11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	<i>Service VIGIELIGNE</i>	Montant annuel Montant supplémentaire pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Montant facturé par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	<i>Service SIGNATURE (service de base)</i>	Montant annuel Montant additionnel par point de livraison supplémentaire	15 000 \$ 10 000 \$	15 000 \$ 10 000 \$	0,0% 0,0%
11.18	<i>Service SIGNATURE (options)</i>	Montant annuel pour le suivi des harmoniques Montant annuel pour le tableau de bord local	5 000 \$ 500 \$	5 000 \$ 500 \$	0,0% 0,0%
12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 10 \$	20 \$ 50 \$ 10 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.4	<i>Frais concernant l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduit	400 \$	400 \$	0,0%
12.5	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Taux du coût en capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres Frais d'inspection	5,687% 240 \$ 146 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 240 \$ 526 \$	5,560% 260 \$ 146 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 260 \$ 526 \$	s. o. 8,3% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 8,3% s. o.
12.6	<i>Allocations monétaires</i>	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	3 176 \$ 397 \$ 79 \$	3 080 \$ 385 \$ 77 \$	-3,0% -3,0% -2,5%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
12.7	<i>Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité</i>	Frais d'acquisition	2,0%	1,9%	-5,0%
		Frais de gestion de contrats en aérien	2,4%	2,4%	0,0%
		Frais de gestion de contrats en souterrain	10,4%	10,4%	0,0%
		Frais de gestion des matériaux en aérien	19,0%	18,0%	-5,3%
		Frais de gestion des matériaux en souterrain	9,0%	8,8%	-2,2%
		Frais de matériel mineur en aérien	10,0%	9,6%	-4,0%
		Frais de matériel mineur en souterrain	5,0%	4,5%	-10,0%
		Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien	23,7%	22,3%	-5,9%
		Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain	29,1%	26,4%	-9,3%
		Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien	19,4%	22,9%	18,0%
		Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain	13,5%	12,2%	-9,6%
		Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	22,4%	22,4%	0,0%
12.8	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun	53 \$	55 \$	3,8%
		Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun	65 \$	67,50 \$	3,8%
		Crédit pour usage en commun (par mètre)	11,50 \$	12,00 \$	4,3%
		<i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie :</i>			
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A	7 537 \$	7 050 \$	-6,5%
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A	2 287 \$	2 000 \$	-12,5%
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A	1 640 \$	1 340 \$	-18,3%
		Maison jumelée	1 519 \$	1 240 \$	-18,4%
		Maison en rangée	905 \$	750 \$	-17,1%
		Duplex	3 092 \$	2 830 \$	-8,5%
		Triplex	2 792 \$	2 570 \$	-8,0%
		Multiplex de 4 logements	3 436 \$	3 210 \$	-6,6%
		Multiplex de 5 logements	6 918 \$	6 710 \$	-3,0%
		Multiplex de 6 logements	6 992 \$	6 780 \$	-3,0%
		Multiplex de 7 logements	9 249 \$	8 970 \$	-3,0%
		Multiplex de 8 logements	9 323 \$	9 040 \$	-3,0%
		<i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie :</i>			
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A	13 228 \$	13 070 \$	-1,2%
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A	6 385 \$	6 330 \$	-0,9%
		Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A	5 055 \$	4 950 \$	-2,1%
		Maison jumelée	4 251 \$	4 130 \$	-2,8%
		Maison en rangée	3 182 \$	3 160 \$	-0,7%
		Duplex	6 735 \$	6 680 \$	-0,8%
		Triplex	7 573 \$	7 630 \$	0,8%
		Multiplex de 4 logements	8 900 \$	8 980 \$	0,9%
		Multiplex de 5 logements	13 748 \$	13 930 \$	1,3%
		Multiplex de 6 logements	13 822 \$	14 000 \$	1,3%
		Multiplex de 7 logements	17 217 \$	17 390 \$	1,0%
		Multiplex de 8 logements	18 429 \$	18 660 \$	1,3%
		Prix par mètre supplémentaire en souterrain	25,5 \$	24 \$	-5,9%
		<i>Prix de travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i>			
		Par poteau sans usage en commun et basse tension	1 044 \$	1 110 \$	6,3%
		Par poteau avec usage en commun et basse tension	637 \$	677 \$	6,3%
		Par poteau sans usage en commun et moyenne tension	1 306 \$	1 411 \$	8,0%
		Par poteau avec usage en commun et moyenne tension	797 \$	861 \$	8,0%
		Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun	1 044 \$	1 110 \$	6,3%
		Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun	637 \$	677 \$	6,3%
		Par ancrage sans usage en commun	400 \$	427 \$	6,7%
		Par ancrage avec usage en commun	244 \$	260 \$	6,5%
		Par hauban	322 \$	320 \$	-0,6%
		Par protection de ligne moyenne tension monophasée	622 \$	630 \$	1,3%
		Par protection de ligne moyenne tension triphasée	1 772 \$	1 794 \$	1,2%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,2 % au 1^{er} avril 2010

Article 1 ^{er} avril 2010	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2009	Prix 1 ^{er} avril 2010	Variation 1 ^{er} avril 2010
		<i>Prix de travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
		Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	13 \$	13 \$	0,0%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	28 \$	28 \$	0,0%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	75 \$	78 \$	4,0%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	15 \$	15 \$	0,0%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	31 \$	32 \$	3,2%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	82 \$	84 \$	2,4%
		<i>Prix de travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
		Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	20 \$	21 \$	5,0%
		Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	32 \$	32 \$	0,0%
		Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	34 \$	35 \$	2,9%
		<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
		Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	14 \$	10 \$	-28,6%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	30 \$	26 \$	-13,3%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	45 \$	40 \$	-11,1%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	17 \$	17 \$	0,0%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	28 \$	27 \$	-3,6%
		Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	59 \$	56 \$	-5,1%
		<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
		Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 A1, monophasé	40 \$	36 \$	-10,0%
		Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 A1, triphasé	104 \$	101 \$	-2,9%
		Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 A1, monophasé	79 \$	71 \$	-10,1%
		Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 A1, monophasé	183 \$	175 \$	-4,4%
		Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 A1, triphasé	247 \$	240 \$	-2,8%
		Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 A1, monophasé	194 \$	183 \$	-5,7%
		Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 A1, monophasé dans une chambre de raccordement	2 516 \$	3 274 \$	30,1%
		Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 A1, triphasé dans une chambre de raccordement	5 833 \$	8 153 \$	39,8%
		Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 A1, monophasé dans une chambre de raccordement	4 175 \$	5 714 \$	36,9%
		<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	14 \$	10 \$	-28,6%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	21 \$	18 \$	-14,3%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	30 \$	26 \$	-13,3%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	45 \$	40 \$	-11,1%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	17 \$	17 \$	0,0%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	28 \$	27 \$	-3,6%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	39 \$	38 \$	-2,6%
		Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	59 \$	56 \$	-5,1%
		Par point de circuit monophasé (120/240 V)	395 \$	393 \$	-0,5%
		Par point de circuit triphasé (347/600 V)	593 \$	575 \$	-3,0%
		Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	1 429 \$	1 391 \$	-2,7%
		Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	2 288 \$	2 227 \$	-2,7%
		Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	2 288 \$	2 227 \$	-2,7%
		<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
		Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé	20 \$	18 \$	-10,0%
		Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé	52 \$	51 \$	-1,9%
		Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	115 \$	98 \$	-14,8%
		Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 monophasé	629 \$	818 \$	30,0%
		Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 triphasé	1 459 \$	2 039 \$	39,8%
		Par point de circuit avec jonction simple prémoulée, 750-750 kcmil triphasé	2 087 \$	2 058 \$	-1,4%
		Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	3 469 \$	3 285 \$	-5,3%
		Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	3 110 \$	3 007 \$	-3,3%
		Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	3 198 \$	3 123 \$	-2,3%
		Pour l'installation d'une section de câble	2 861 \$	2 785 \$	-2,7%
		Par test de générateur de tension	1 144 \$	1 114 \$	-2,6%